

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
23 septembre 2021

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 21

OBJET :

**15. RÉGIE DE
RECETTES DU SERVICE
AUX FAMILLES.
APUREMENT DU
DÉFICIT SUITE À UNE
ANOMALIE.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/10/2021

Reçu en préfecture le 07/10/2021

Affiché le

ID : 059-215904004-20210929-05102021-1515 JAK-DE



L'an deux mil-vingt-et-un, le vingt-neuf SEPT

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Étaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – Mme BEURAERT Martine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGER Delphine – M. SERE Soarey Idriss – Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – Mme QUIQUE Corinne – Mme BLANQUART Marine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme CAPPELLE Christiane – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – Mme FLAMENT Laëtitia – Mme PENIN-CŒUR Thérèse – M. Joël CITERNE – M. Philippe DELVOYE – Mme Colette CLINKEMAILLÉ Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : M. MOUILLE Julien – M. VERMEESCH Olivier – M. DELFLY Jean-Louis – M. ROBBE Jean-Pierre – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna **donnant procurations respectives** à M. LAPIERRE Julien – Mme BEURAERT Martine – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – Mme LORPHELIN Martine – Mme DELANSAY Sylvie.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à un contrôle de la régie de recettes du service aux familles, il a été constaté plusieurs anomalies de caisse :

- Chèques CESU 2020 non encaissés aux dates concernées – montant : 1190 € ;
- Différence numéraire de novembre à décembre 2020 – montant : 43,61 €.

Soit un montant total de 1 233,61 €.

Le déficit a été constaté par les services du Trésor Public et le procès-verbal de vérification, établi le 8 juin 2021 confirme ce déficit de 1 233,61 €.

Sa responsabilité étant engagée, il a été décidé que le titulaire de l'époque, devra rembourser ce déficit. Un ordre de reversement sera transmis à cet effet.

Pour votre information, le titulaire de l'époque a été démis de ses fonctions.

Le conseil municipal invité à l'unanimité des votes exprimés (8 abstentions : liste « Merville en Grand », liste « Agir Ensemble pour Merville ») :

- autorise la commune à procéder à l'ordre de reversement par un titre de recette ;
- autorise Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes et pièces comptables à ce sujet ;
- impute les écritures comptables y afférentes.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.